

# L'ÉCHODESQUINCONCES

## **Le Coulin morcelé !**

*On ne découpe pas un espace naturel sensible comme un lotissement classique. La coupure d'urbanisation que représente le site des Quinconces St-Brice a un périmètre bien précis que l'on n'a pas le droit de réduire.*

*Quelle raison pousse la commune d'Andernos à envisager la destruction de 30 000 m<sup>2</sup> dans la chênaie du Coulin ?*

*Quelle raison pousse la commune d'Andernos à vendre à un fonds d'investissement australien avec adresse au Luxembourg un lot de 1 hectare pour y réaliser un EHPAD alors que cet établissement peut - et doit - être implanté plus judicieusement sur un autre secteur de la commune ?*

*Quelle raison pousse la commune d'Andernos à vendre à ce même acquéreur un lot de 2 hectares pour y réaliser un ensemble immobilier aux caractéristiques des plus imprécises ?*

*L'unique raison est une spéculation financière qui violerait une entité naturelle remarquable en complète méconnaissance des principes de protection énoncés par la Loi littoral et confirmés par la Loi Grenelle Environnement du 23 juillet 2009.*

*Située au cœur d'une zone humide fragile, riche d'une flore remarquable, lieu de quiétude pour la faune et pour de nombreux promeneurs, la forêt du Coulin doit être sauvegardée dans son intégralité et définitivement confiée au Conservatoire du littoral.*

*Maurice Soubirou*

## **Compte-rendu de la 21<sup>ème</sup> Assemblée générale le 21 août 2009**

**Le président Maurice Soubirou ouvre la 21<sup>ème</sup> assemblée générale en réaffirmant le caractère apolitique de notre association dont l'objectif n'a pas changé depuis son origine : agir pour conserver à l'intégralité du site des Quinconces St-Brice son caractère d'espace naturel.** C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, au cours de nos 21 années d'existence, nous avons pu éviter que des projets pharaoniques comme la création d'une marina ou l'urbanisation d'une partie du site ne voient le jour.

**Notre action est tournée vers la défense de l'environnement au sens large du terme** et, en ce qui concerne le site des Quinconces St-Brice, nous participons à sa gestion en bonne intelligence avec le Service environnement de la commune d'Andernos chargé d'appliquer la convention de gestion qui lie le Conservatoire du littoral, le Conseil général et les communes d'Arès et Andernos.

Après cette déclaration liminaire il propose d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

En présence de 91 adhérents, Maurice Soubirou indique que 923 adhérents sont inscrits sur les registres de l'association dont 630 à jour de leur cotisation ; 290 nous ont fait parvenir leur pouvoir.

Ces chiffres démontrent que, malgré les disparitions et les départs de l'association en cours d'année pour un motif quelconque, nous constatons à nouveau un nombre d'adhérents en légère hausse puisque l'an dernier à la même époque nous en comptons 903.

## **20<sup>ème</sup> Assemblée générale du 22 août 2008**

Le compte-rendu de la précédente Assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

### **Rapport moral et d'activité**

La secrétaire Annie Roux souligne l'action permanente du conseil d'administration pour la sauvegarde de l'intégralité du site et les nombreuses actions menées par l'association pour respecter les objectifs fixés depuis son origine.

Elle précise que le conseil d'administration se réunit tous les 2 mois et chaque fois qu'un événement important l'exige.

Elle rappelle également la participation régulière aux réunions de la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon), aux groupes de travail d'élaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) Bassin d'Arcachon-Val de Leyre) ainsi qu'aux réunions et colloques intéressants l'avenir de notre environnement local.

Elle énumère en les commentant les événements que notre association a organisés ou auxquels elle a contribué tout au long de l'année :

Fin 2008, participation au week-end "Nature et Patrimoine" et au Téléthon.

Début 2009, dîner d'hiver à l'Entrepointes et contribution à la Journée mondiale des zones humides avec l'association Captermer.

Au printemps, Journée forêt propre avec l'ACCA et le Service environnement d'Andernos, participation au Pôle Environnement au Salon des Loisirs, grand pique-nique de l'Ascension à la pointe des Quinconces, visites naturalistes du site. Pendant la saison estivale, rallye pédestre et enfin concours "Les

## **SAUVEGARDE DU SITE NATUREL DES QUINCONCES ST-BRICE**

Association loi 1901 - fondée en 1989 - agréée au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement  
Siège social : 7, rue du Colonel-Bordes 33510 Andernos - Adresse postale : BP 35 33510 Andernos  
Téléphone : 05 56 82 46 16 - Courriel : contact@quinconces.org - Internet : www.quinconces.org

Quinconces inspirent les artistes" avec exposition à la Maison Louis-David.

Elle conclut en demandant à chacun de rester mobilisé afin de rallier à notre cause les vrais amoureux de la nature en général et du site des Quinconces St-Brice en particulier.

### Rapport financier

L'assemblée générale a ensuite entendu le rapport financier de sa trésorière Christine Meynard, présenté, en son absence pour raisons professionnelles, par Maurice Soubirou (chiffres arrondis à l'euro).

<b>Solde</b> disponible au 18 août 2008	<b>8 429 €</b>
<b>+ Recettes</b> entre le 18 août 2008 et le 15 août 2009 :	
- Cotisations	4 656 €
- Dons	455 €
- Vente d'articles "Boutique"	380 €
- Visites du site organisées pour des groupes	224 €
- Intérêts compte livret	234 €
Total recettes	<b>5 949 €</b>
<b>- Dépenses</b> entre le 18 août 2008 et le 15 août 2009 :	
- Frais administratifs (Impression "Écho des Quinconces", affranchissements, boîte postale, fournitures de bureau, etc.)	2 077 €
- Achat articles "boutique"	420 €
- Frais d'organisation des diverses activités	984 €
- Charges local de la Maison du port (eau, électricité, chauffage, pour un semestre)	345 €
- Assurance responsabilité civile	262 €
- Frais de gestion site Internet	430 €
- Frais juridiques	828 €
Total des dépenses	<b>5 346 €</b>
<b>= Solde</b> disponible au 15 août 2009	<b>9 032 €</b>

L'assemblée générale adopte à l'unanimité les rapports de la secrétaire et de la trésorière.

### Bilan de la gestion du site

Marie-Hélène Ricquier fait part des importants travaux de conservation et d'aménagement qui ont été réalisés dans le courant de l'année sous la conduite de Pascal Quadrio, le garde gestionnaire.

Il s'agit pour l'essentiel :

- de la restauration des clôtures au nord du site coté Arès pour limiter les perturbations liées à la fréquentation du public et protéger les espèces et milieux remarquables.
- de la pose de clôtures de protection autour des anciennes machines de la scierie d'Arès et des vestiges de la Maison de l'éclusier coté Andernos.

- de la pose de clôtures sur le haut de la plage de St-Brice pour contrer l'érosion par la mer, le vent et le piétinement, et permettre la repousse spontanée des végétaux (les clôtures posées à titre expérimental à la Pointe des Quinconces ont montré leur efficacité).

- de la pose d'une passerelle en bois sur le sentier balisé "Tour du Bassin d'Arcachon - Sentier du littoral" pour franchir le fossé vestige du ruisseau de Comte - ou l'Ariouet - en retrait du littoral.

- des mesures de restauration des berges du Cirès dans le secteur de la Meule du Haut en aval de la route départementale : arrachage des Baccharis (ou cotonniers), enlèvement de plusieurs arbres tombés dans le lit du ruisseau et qui déviaient le courant, abattage d'arbres dangereux et pose de troncs pour limiter l'évolution des VTT sur la rive gauche.

Marie Hélène Ricquier parle ensuite des dégâts provoqués par la tempête Klaus.

Si le littoral a été relativement peu touché, l'ONF a tout de même recensé sur le site 450 arbres tombés ou cassés (essentiellement des pins). Le Conservatoire du littoral a fait enlever et débiter ceux qui se trouvaient le long des principaux sentiers (environ 250). Reste à élaguer les branches dangereuses et à terminer l'enlèvement et l'évacuation des arbres tombés ou cassés situés au cœur de la forêt.

Les clôtures de la Pointe des Quinconces ont été remises en état et renforcées.

La lagune à proximité de la Résidence des Rives de St-Brice, qui constitue l'habitat privilégié de la tortue cistude, a été nettoyée, permettant la mise en place prochaine des panneaux du Sentier pédagogique de la cistude.

L'écluse des Quinconces a été réparée et la pose d'échelles millimétriques permettra une meilleure gestion des niveaux d'eau.

Des panneaux d'information ont été mis en place pour limiter l'aire de pique-nique autour de la baignade d'Arès avec rappel des consignes du Conservatoire du littoral.

Enfin des poubelles pour tri sélectif ont été installées au niveau de

l'étang d'eau douce (étang David-Allègre).

Parmi les actions à développer dans les mois à venir on peut citer :

- une opération à titre expérimental de nettoyage des baccaris côté Arès avec pâturage de moutons.

- une opération de nettoyage des déchets sur le site de St-Brice (côté Arès) les 25, 26 et 27 septembre.

- le curage de l'Ariouet entre le chemin de la RPA et les bassins de décantation et la mise à l'étude du problème de l'exutoire de ce ruisseau vers le littoral.

- la mise à l'étude d'une réhabilitation par nettoyage et curage des anciens réservoirs à poissons.

- la mise à l'étude d'un projet d'installation de ruches dans le site.

- la mise à l'étude pour la réutilisation de l'espace libéré par la cabane Ducamin et les anciennes claires le long de l'avenue David-Allègre avec entre autres une installation pour la collecte et la valorisation des coquilles d'huîtres.

### Exposés sur la forêt

Impossible de ne pas aborder les terribles événements climatiques vécus dans notre région en fin d'année 2008 et au début de 2009, avec en particulier la tempête du 24 janvier. Pour ce faire, Maurice Soubirou donne successivement la parole à Claude Perreaud et René Picard.

Claude Perreaud constate qu'il y a les partisans du "tout forêt", "tout nature", et ceux qui ne rêvent que d'expansion d'urbanisme et de minéralisation du sol. En historien, il pose ici la question : La forêt a-t-elle toujours existé ? Oui et non !

S'il y a toujours eu de la forêt dans la région, le Bassin d'Arcachon constitue (avec le sud médocain) la partie septentrionale du massif landais. Il y a deux siècles, l'ensemble de ce pays était infertile et très peu peuplé. C'était une lande quasi désertique où les arbres ne pouvaient se maintenir que sur les rares parties élevées ou à proximité des cours d'eau. Le sol y est en grande partie imperméable car le sous-sol, argileux avec ses lentilles d'alias, le transforme en marécages l'hiver et en étendues de sable sec l'été. Il n'existait donc que des îlots de forêt.

Claude Perreaud explique la plantation de pins sur les dunes littorales pour favoriser leur fixation et stopper leur progression vers l'intérieur des terres (ceci dès le XVII<sup>e</sup> siècle, avec le seigneur de Ruat, Charlevoix de Villers et Brémontier). Ces plantations s'étendent de la Pointe de Grave au Boucau. Il faut donc distinguer ces plantations de celles des pins à l'intérieur du pays : cette première forêt littorale et celle située entre la Garonne et l'Adour.

Dans ce grand ensemble il a fallu d'abord assécher les terres par un réseau de "crastes" (fossés) dont Chambrelent est l'un des principaux artisans. C'est une fois le sol "assaini" qu'ont été semés les pins qui constituent aujourd'hui le grand massif landais (Landes, landes girondines et médoquines), quand une loi de 1857 sous le Second Empire a obligé les communes, les départements et les propriétaires privés à planter ou semer des pins. C'est ainsi qu'en 1922, le territoire de la commune d'Andernos (2001 hectares) est composé à 91% de bois et landes.

Claude Perreaud se demande s'il faut encourager et approuver les déboisements et la vente des forêts actuelles pour revenir à une situation dangereuse sur le plan climatique et perdre en outre l'identité locale de nos villes qui, autrefois, étaient dites "communes sous les arbres".

**Pour conclure, Claude Perreaud souligne les risques sanitaires encourus avec ces déboisements – à moins d'y construire des centres de soins pour y remédier...**

De son côté, René Picard évoque ce qui s'est passé sur l'ensemble du massif landais après la tempête du 24 janvier – qu'il qualifie d'ouragan. Le 13 février, à Sabres, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'une aide d'un milliard d'euros serait dérogée pour nettoyer les parcelles, créer des aires de stockage et qu'il favoriserait les prêts garantis par l'État pour financer ces travaux (et non au titre d'indemnités pour les pertes subies).

En mai 2009, aucun décret d'application n'ayant été publié, sont annoncées des "mesures d'urgence" pour la filière bois, tandis que les services de l'État annonçaient le

report de la commission d'attribution des aides. Comme le ministre de l'Agriculture avait incité les acteurs de la filière bois à démarrer les travaux, certains l'ont fait, mettant ainsi leur trésorerie en grande difficulté.

Nouvelle surprise quand on informe les sylviculteurs qu'il faut l'accord de la Commission européenne pour toute aide de l'État. D'où la colère grandissante de nos sylviculteurs et le blocage de la ligne TGV Paris-Irun le 10 juin à Labouheyre.

Puis interviennent le changement de ministre et le changement de préfet. M. Schmidt, le nouveau préfet, signe le 13 août un arrêté fixant les conditions de financement des aides annoncées par l'État, mais : 450 millions d'euros au lieu du milliard annoncé en février.

Pour revenir au site des Quinconces St-Brice, René Picard salue l'action des services communaux, des chasseurs et de quelques bénévoles qui ont rapidement nettoyé les sentiers sinistrés afin d'en permettre l'accès avant la saison estivale.

**La réflexion menée par toutes les instances a maintenant pour objet : comment développer la forêt et comment la protéger. Certainement pas en envisageant des opérations de déboisement dans la forêt du Coulin...**

### Questions diverses

#### PLU (plan local d'urbanisme)

Maurice Soubirou rappelle qu'il y a un an, notre association avait transmis au maire d'Andernos nos observations sur son projet de PLU. Nos remarques, qui ne portaient que sur le site naturel des Quinconces St-Brice, démontraient l'incohérence du maintien en zone constructible les 9 à 10 hectares du site. Nous réitérons notre demande de classement définitif de l'ensemble du secteur en espace boisé à conserver.

L'enquête publique qui devait se dérouler entre le 10 septembre et 10 octobre 2008 a été annulée, et le conseil municipal a été amené à annuler sa délibération approuvant ce projet de PLU...

#### Conservatoire du littoral

Maurice Soubirou informe ensuite l'assemblée générale des négociations qui sont engagées entre la ville d'Andernos et le Conservatoire du

littoral pour la vente d'une partie non négligeable des 23 hectares propriété de la commune. Il réaffirme **notre détermination à défendre l'intégralité du site afin que pas un seul m<sup>2</sup> ne soit cédé pour un quelconque projet immobilier et que pas un seul arbre de la forêt du Coulin ne soit abattu.**

#### Parc naturel marin

Maurice Soubirou apporte une information sur un sujet d'importance, s'agissant de l'éventuelle création d'un Parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon.

Les avis des élus sont très partagés. Philippe Ramon, le sous-préfet du Bassin d'Arcachon, n'y était apparemment pas favorable, mais son remplaçant Pascal Gauci vient d'annoncer que Dominique Schmidt, le nouveau préfet de Région, avait signé le 27 juillet dernier la demande de préfiguration du projet de Parc naturel marin.

En clair, cette demande enclenche un processus qui sera peut-être long. Une mission d'étude et de préfiguration sera prochainement mise en place sur le Bassin d'Arcachon pour étudier le territoire, rencontrer les acteurs et définir le périmètre possible de ce futur Parc marin. Tout ceci pour aboutir – ou non – à la création d'un comité de gestion.

Bien que cette question ne soit pas spécifiquement du ressort de notre association, Maurice Soubirou estime qu'il était intéressant d'en informer l'assemblée générale car toute action qui tend à défendre notre environnement fait partie de nos préoccupations.

#### Crise ostréicole

Maurice Soubirou donne la parole à Jacques Ridet qui, après avoir expliqué la non validité du test de la souris qui jette le discrédit sur la profession et entraîne le désarroi chez tous ses confrères, propose à l'assemblée de signer la pétition lancée par le SIBA et la Section régionale conchylicole du Bassin d'Arcachon.

#### Programme des activités 2009/2010

Au calendrier habituel de nos activités s'ajoutera, au printemps prochain, une action commune de l'ensemble des associations envi-

ronnementales du Bassin d'Arcachon. Cette action "Cours d'eau propres", orchestrée par la CEBA, consistera à nettoyer tous les ruisseaux et fossés qui se déversent dans le Bassin. Les détails de l'opération ne sont pas arrêtés à ce jour. Nous vous tiendrons au courant.

### Renouvellement du conseil d'administration

Le mandat de 4 membres du conseil d'administration est renouvelable cette année. Christine Meynard, Marie-Hélène Ricquier, René Picard et Françoise Romberg se représentent et sont réélus.

Maurice Soubirou présente la candidature de Jean-François Pahun qui, coopté en cours d'année, a accepté de rejoindre le conseil d'administration. Cette élection est approuvée à l'unanimité.

### Intervention de Philippe Pérusat

La parole est donnée au maire d'Andernos, arrivé tardivement. Après un long historique, il annonce qu'il a l'intention de vendre au Conservatoire du littoral 19 hectares du site et de céder à une société privée 3 hectares afin d'y construire la maison médicalisée qu'il projette depuis des années ainsi qu'un ensemble immobilier.

**Maurice Soubirou lui confirme notre complet désaccord sur les projets immobiliers.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.30 h.

La soirée se termine autour du verre de l'amitié dans notre local de la Maison du port.

**SAUVONS  
LE COULIN !**

**L'heure n'est plus à la vigilance, elle est à la mobilisation.**

Tout ce que M. Pérusat avait déclaré devant notre assemblée générale sera confirmé quelques

jours plus tard par le Conseil municipal du 31 août.

**Nous approuvons la cession des 19 hectares du site des Quinconces au Conservatoire du littoral, puisqu'elle en garantit une protection définitive. Par contre nous ne tolérerons jamais la destruction, même partielle, de cet espace naturel.**



Cette photo permet à chacun de bien situer le secteur (auquel il faut ajouter des voies d'accès et de circulation) que l'on voudrait urbaniser ? Impensable !

Comme nous l'avons toujours dit, l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) peut très bien être réalisé ailleurs sur le territoire de la commune, et rien ne justifie qu'elle vienne amputer le site naturel des Quinconces St-Brice.

**De nombreux Andernois, très attachés à la sauvegarde de cet espace naturel remarquable des Quinconces et de la forêt du Coulin, dénoncent la décision du Conseil Municipal de vendre 3 hectares pour réaliser un ensemble immobilier en prolongement de la RPA, pro-**

voquant du même coup **une percée de l'urbanisation dans cet espace naturel et la destruction d'une partie de la forêt du Coulin.**

Ce milieu encore intact constitue pour tous un domaine de détente et de loisirs en pleine nature mais aussi une continuité écologique préservant la biodiversité.

**Les conséquences d'un tel projet seraient irréversibles pour le site et induiraient des nuisances non négligeables pour les résidents de la RPA, du quartier, ainsi que pour les promeneurs.**

C'est pourquoi, en citoyens conscients de l'importance de l'enjeu à défendre, ils ont entrepris de lancer une pétition qui concrétisera leur désapprobation de ce projet auprès des pouvoirs publics.

**Nous avons décidé de soutenir cette pétition. Vous la trouverez au dos du bulletin réponse joint au présent bulletin. Nous vous encourageons à la signer et à la faire connaître autour de vous.**

Par ailleurs, sachez que, conformément à la motion que vous avez votée lors des précédentes assemblées générales, **nous sommes déterminés à entreprendre tous recours et actions juridiques contre cette opération immobilière.**

**Notre local de la Maison du Port (quartier ostréicole d'Andernos) est ouvert tous les samedis de 15 à 18 heures.**



# SAUVEGARDE DU SITE NATUREL DES QUINCONCES ST-BRICE

Association loi 1901 – fondée en 1989 – agréée au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement  
7, rue du Colonel-Bordes BP 35 – 33510 Andernos – www.quinconces.org – contact@quinconces.org

L'ÉCHO DES QUINCONCES n° 18 – octobre 2009

BULLETIN RÉPONSE

Chers amis,

Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de votre soutien. C'est votre adhésion qui fait vivre votre association, qui contribue à ses efforts pour maintenir l'intégralité du site en son état d'espace naturel, qui nous permet de vous informer régulièrement de ce qui s'y passe, et vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66 %.

Merci de signer et de faire signer la pétition au dos, merci à ceux qui ont déjà réglé leur cotisation 2009-2010 et merci à tous de votre fidélité.

1. J'adhère / je renouvelle mon adhésion à la  
Sauvegarde du site naturel des Quinconces Saint-Brice.

Je règle ma cotisation pour l'année 2009-2010 ..soit 8,00 € x  personnes = ..... €

Je verse une contribution exceptionnelle = ..... €

Total = ..... €

En retour je recevrai ma carte d'adhérent et mon reçu fiscal.

2.  Je souhaite participer à l'organisation des activités de l'association.

Je suis disposé(e) à tenir une permanence à la Maison du port un samedi de temps en temps.

Je suis disposé(e) à diffuser le formulaire de la pétition contre le programme immobilier et la destruction de la forêt du Coulin.

Nom, prénom .....

Adresse .....

Adresse courrier si différente .....

Adresse électronique (svp très lisible) .....

Tél. fixe ..... Tél. portable .....

Le ..... Signature .....

Formulaire de la pétition au dos → → →

**PETITION CONTRE LE PROGRAMME IMMOBILIER ET LA DEFORESTATION  
DE LA FORET DU COULIN à ANDERNOS LES BAINNS Sept-Octobre 2009**

NOM Prénom	ADRESSE	SIGNATURE